

BULLETIN BEDOUMIN

Janvier-Février
2014

65

CARNAVAL A L'ECOLE



28 FEVRIER 2014



DEFILE COSTUME



CHANSONS



BUGNES



JOIE ET BONNE HUMEUR



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 DECEMBRE 2013

Début de séance : 20 heures

Excusés : RIMAUD Stéphane, VITTORI Marc, DESORT Georges

↳ Délibération : décisions modificatives du budget investissement 2013 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires (qui seront pris, pour une partie sur le chapitre « dépenses imprévues » et pour l'autre partie sur l'opération « actions foncières ») afin d'ajuster le montant de certaines opérations et permettre le règlement de ces dépenses (actes notariés en cours, matériel et installation informatique, travaux de sécurité, prestations bureau études / PLU, espace cinéraire, installation cuve récupération eaux pluviales, travaux supplémentaires au restaurant scolaire), avant le vote du prochain budget en 2014.

- Compte 020 (dépenses imprévues) : - 19 413,00 €	- Compte 2111	:	+ 2 313,00 €
	- Compte 2183	:	+ 1 000,00 €
	- Compte 2152-35	:	+ 2 100,00 €
	- Compte 202-42	:	+ 3 500,00 €
	- Compte 2116-48	:	+ 1 000,00 €
	- Compte 2158-49	:	+ 2 000,00 €
	- Compte 2313-50	:	+ 7 500,00 €
- Compte 2111 (actions foncières) : - 55 000,00	- Compte 2313-50	:	+ 55 000,00 €

↳ Délibération : avenant n°1 au contrat pluriannuel 2013-2016 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne les travaux du restaurant scolaire, la **subvention DETR** sollicitée auprès de l'Etat a été acceptée pour un montant de **37 968 €** et que le montant des travaux a évolué (modifications, travaux supplémentaires). En conséquence, il convient de procéder au réajustement du tableau de financement de l'ensemble des opérations prévues dans ce contrat pluriannuel signé avec le Département pour la période 2013-2016.

Etant entendu que cet avenant ne modifie pas le montant global des subventions allouées par le Département sur la période du contrat, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du plan de financement et autorise Mr le Maire à déposer cet avenant.

↳ Délibération : avenant n°1 au marché public de réhabilitation du restaurant scolaire :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'avenants au marché de travaux établi par le cabinet d'architecture J.F MEUNIER. Concernant le lot n°4 (carrelages), il est précisé que le ragréage n'était pas prévu dans l'appel d'offres, or après les travaux de démolition, il s'avère inévitable de le faire. Monsieur le Maire précise que malgré ces avenants, le montant global des travaux reste inférieur à l'estimation initiale faite par le bureau d'études ETIRA. Ces avenants concernent les lots suivants :

<u>Entreprises</u>	<u>Marché de base H.T</u>	<u>Avenant n°1</u>	<u>Total marché H.T</u>
- Lot n°3 : Ets JOURNET	8 683,00 €	655,00 €	9 338,00 €
- Lot n°4 : Ets SAULNIER	9 534,60 €	1 815,20 €	11 349,80 €
- Lot n°6 : Ets BENIERE	40 465,00 €	5 726,00 €	46 191,00 €

Le Conseil Municipal accepte ces travaux supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants au marché de travaux.

↳ Délibération : révision du prix des repas cantine scolaire :

Monsieur le Maire rappelle que la dernière revalorisation du prix des repas a été faite lors de la séance du Conseil Municipal du 04/12/2012 et mis en application au 1^{er} mars 2013, à savoir : 3,65 € / repas enfant et 4,20 € / repas adulte. Bruno GOUJET présente les résultats financiers de l'année scolaire 2012-2013 qui font apparaître un prix de revient (hors dépenses eau, gaz, edf, chauffage et équipement) de 4,82 € par repas pour 4525 repas servis. Ce qui représente pour la collectivité une participation du budget communal à hauteur de 5 675 €, pour ce service public (en moyenne, c'est 32 repas qui sont servis chaque jour). Les demandes de mise aux normes, notamment en matière de traçabilité, impose des temps de travaux supplémentaires pour l'employée.

Au vu des résultats et après débat, le Conseil Municipal décide, l'unanimité, d'augmenter le prix des repas, à compter du 1^{er} janvier 2014 pour le porter à **3,80 € / repas enfant** et **4,40 € / repas adulte**.

↳ Délibération : tarifs de location de la salle polyvalente :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2014, comme suit :

Maintien du montant de la caution à 200 Euros.

	Associations adhérentes au Comité	Particuliers de la Commune	Personnes de l'extérieur	Jeunes de la Commune 18 – 20 Ans
Location de la salle pour les bals publics payants	345 €	<i>Non louée</i>	<i>Non louée</i>	<i>Non louée</i>
Location de la salle seule avec utilisation du frigo	59 €	152 €	238 €	73 €
location de la salle avec la cuisine (+ 1 rech.de gaz)	59 €	238 €	357 €	119 €

↳ Délibération : Convention S.P.A 2014 :

Comme les années précédentes, la Commune de Longessaigne renouvelle cette convention avec la SPA de Brignais relative à la capture, l'enlèvement et la prise en charge (mise en fourrière) des animaux errants (principalement les chiens et les chats).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention et accepte en contrepartie des services rendus le versement d'une **participation de 203,32 €** (soit 0,34 € par habitant).

↳ Délibération : Brigades vertes : offre de service 2014 :

Monsieur le Maire explique que l'association Rhône Insertion Environnement met à disposition des collectivités locales le service des équipes brigades vertes. Comme pour les années précédentes, la participation financière est de **40 € par jour de chantier** auquel s'ajoute la prise en charge des repas de l'équipe.

Le Conseil Municipal approuve cette offre de service pour une durée de huit journées.

↳ Délibération : subvention « amendes de police » 2013 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 14 mai 2013, sollicitant du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour des travaux de voirie au lotissement « Les Primevères » pour un montant H.T de travaux de 10 039,10 € et précise qu'il convient, maintenant que les travaux sont achevés, d'accepter le montant de la subvention.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de cette subvention, qui s'élève à **5 924 €**, servant à financer des travaux de sécurisation sur les accès au lotissement « Les Primevères ».

↳ Délibération : révision des tarifs des concessions au cimetière communal :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants, applicable à compter du 01/01/2014 :

- ↳ 600 € pour l'achat d'une concession simple (4 mètres)
- ↳ 850 € pour l'achat d'une concession double (7 mètres)

- ↳ 700 € pour l'achat d'une concession simple avec ré hausse
- ↳ 985 € pour l'achat d'une concession double avec ré hausse

Prix pour le renouvellement des concessions trentenaires du cimetière communal fixé à :

- ↳ 170 € pour une concession simple
- ↳ 290 € pour une concession double

↳ Questions diverses :

*Auto-Stop participatif : Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 panneaux (Point-Stop) vont être posés au centre bourg.

*Compostage : la mise en place des containers se fera dans le courant du mois de janvier. Il est demandé aux personnes intéressées de prendre contact avec la mairie.

*Départ en retraite de l'agent technique communal : pour pourvoir à son remplacement, une annonce a été déposée auprès du centre de gestion des collectivités territoriales (relayé sur le site de Pôle Emploi). Monsieur le Maire informe qu'une vingtaine de candidatures sont arrivés en mairie et que seul 4 candidats ont été retenus pour passer un entretien d'embauche. Dans quelques jours, le choix définitif sera fait.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 JANVIER 2014

Début de séance : 20 heures

Excusés : Georges DESORT, Jocelyn SIMON

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire présente M. BOISSON Benoît qui a été recruté pour le remplacement de M. PONCET Marcel .

↳ Délibération subvention Ecole :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention annuelle établie entre l'association OGEC, représentée par Elisabeth FAYOLLE et la commune de Longessaigne.

Cette convention a pour but de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement de l'école. Ce financement constitue le forfait communal.

Le Conseil Municipal décide par un vote, à bulletin secret, à l'unanimité, une participation de 521 € par élève, soit une subvention de 36 470 € (70 élèves) pour l'année scolaire 2013/2014.

↳ Délibération subvention pour l'Eveil :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de l'association ayant pour objet le remplacement de leurs costumes de défilé.

Il est proposé d'allouer une somme de 1200 € représentant environ 30% de la dépense engagée par l'association. Cette participation est motivée par le fait que l'association intervient gratuitement sur toutes les manifestations communales. Le Conseil approuve à l'unanimité cette subvention.

↳ Délibération subvention SIVOS (Collège du val d'argent):

Le Conseil Municipal décide que la participation communale 2014 d'un montant de 260 € sera assurée comme les années précédentes par recouvrement direct sur les contribuables.

↳ Assistance juridique du Centre de Gestion : avenant convention 2014 :

La Commune adhère à ce service depuis 1995 et permet à la collectivité de bénéficier d'une expertise des domaines variés tels que : marchés publics, urbanisme, suivi social des salariés, police administrative etc... Elle assiste également les Communes dans l'établissement de divers actes juridiques.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant qui fixe la participation à 493 € pour 2014 (502 € en 2013).

↳ Délibération suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe et création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe :

Délibération reportée au prochain conseil.

↳ Délibération prime de départ à la retraite de M. PONCET Marcel :

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal le versement d'une prime de départ à la retraite pour Monsieur PONCET Marcel, Adjoint Technique de 2ème Classe.

Au vue de tous les services rendus par cet agent durant les 29 années d'activités, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui attribuer une prime de départ à la retraite d'un montant de 500 €.

↳ Recrutement d'un CCD pour accroissement temporaire d'activité :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- Facturation des repas de la cantine
- Poursuite et transmission de l'inventaire comptable
- Différentes tâches afférentes au service en cas de surcharge

Monsieur le Maire propose les services de Mme Régine BLANC qui a déjà travaillé à plusieurs reprises au sein du secrétariat de mairie, ce nouveau contrat prendra effet du 16 janvier au 16 Juillet 2014 sur la base de 7 heures de travail effectif par mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

↳ Délibération : Ecritures de livraison à soi-même pour le logement Civier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant le logement social situé "Place du lavoir" sont aujourd'hui terminés.

Il convient d'effectuer des écritures afin de comptabiliser les opérations de livraison à soi-même et de faire la demande de remboursement du solde de TVA.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble de ces opérations.

↳ Questions diverses :

* Voirie : Daniel Divinia nous fait part du montant de la dotation Inter Communale utilisable pour 2014 et nous fait part des propositions de programmation de travaux. Une estimation des travaux est attendue de la part du bureau d'étude missionné par la Communauté de Communes.

* Commission Foire : la date retenue est le dimanche 18 mai 2014 sur le thème de la Savoie.

* Commission Artisanat/commerce : Le Conseil Municipal est informé qu'une rencontre a eu lieu avec les boulangers du fournil et Julien Maître (Directeur d'Axone) ayant pour but l'amélioration la communication sur leurs activités .

* Travaux divers : Monsieur le maire nous informe qu'un devis a été accepté et une commande passée à l'entreprise GEMC de St Laurent de Chamousset pour mise aux normes du tableau EDF qui régit tous les bâtiments communaux pour un montant de 4 228,85 € HT.

Un second devis établi par l'entreprise THIVILLIER de Ste Foy l'Argentière a été accepté pour un montant de 2 119,44 € HT.. Les travaux consistent à créer une dalle au local voirie pour recevoir la cuve de récupération des eaux de pluie.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 FEVRIER 2014

Début de séance : 20 heures

Excusés : Georges DESORT, Jocelyn SIMON, Marc VITTORI

↳ Avant projet de halle publique couverte

Suite à une demande de la Mairie, Monsieur MEUNIER, architecte, nous présente une esquisse pour la création d'une halle et ses abords. Celle-ci se situerait à proximité de l'école (jardin de la cure). De part son emplacement, cet équipement serait mis à disposition de l'école et du public pour diverses manifestations.

↳ Délibération pour offre de rachat du bar restaurant « Les Chanterelles »

M. le Maire rappelle la mise en liquidation judiciaire du Bar Restaurant « Les Chanterelles », et la proposition de rachat du fond de commerce décidée lors de la réunion de travail du 29 janvier 2014.

Etant donné que la commune de Longessaigne était seule candidate à la reprise, le liquidateur judiciaire accuse réception de cette offre.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'autoriser à formuler cette offre à hauteur de 10.000 € licence comprise.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité et autorise M. Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne résolution de cette affaire.

↳ Délibération pour ouverture de crédits sur budget 2014 pour financer l'opération ci-dessus

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2014, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement pour 2014 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013, à savoir :

- chapitre 20 : 6 900.00 € (compte 2050)

- chapitre 21 : 4 600.00 € (compte 2188) -ces montants incluent les frais d'adjudication relatifs à ce rachat-

M. le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2014.

↳ Aide aux animations organisées par la Communauté de Communes pour l'année 2014.

Après l'exposé des différentes activités de loisirs organisées au niveau du canton, le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide de 2,50 € par jour et par enfant résidant sur la Commune.

Cette participation est versée aux familles directement par la Commune, sur présentation de justificatifs.

↳ Délibération pour ouverture d'un poste d'adjoint technique tous grades

Consécutivement à l'ouverture de ce poste il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique deuxième classe existant. Ces modifications interviennent en raison du recrutement du nouvel agent technique Benoît BOISSON. Le Conseil approuve cette évolution de poste, à l'unanimité.

↳ Délibération pour création d'un CDD pour vacance temporaire d'emploi

M. le Maire nous informe que l'arrivée de M. Benoît BOISSON est différé au plus tard le 10 avril 2014 et que pour faire face à un certain nombre de travaux, il est nécessaire de recruter un agent contractuel.

Cette mission temporaire a été proposée à M. Marcel PONCET qui peut règlementairement l'assurer.

Suite à son accord, le Conseil accepte cette proposition à raison de 8 h/ semaine du 24 février au 30 avril 2014

↳ Questions diverses :

* Projet de lotissement privé en contrebas de l'école : M. le Maire informe le Conseil de l'entrevue avec la société SEFI, qui nous fait part d'un avant projet d'aménagement d'un lotissement comprenant environ 12 maisons individuelles plus quelques logements sociaux.

Le Conseil se tient informé de l'avancement de ce projet.

* Location du bâtiment cantine : M. le Maire informe le conseil que les travaux de la cantine sont terminés et qu'elle sera en service à partir du jeudi 20 février ; De ce fait il est nécessaire de se prononcer pour la location de cette salle le week-end. Après débat, le Conseil est favorable à cette proposition.

Les conditions et le tarif de location reste à définir.



INFOS MAIRIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Rencontrez l'architecte conseiller

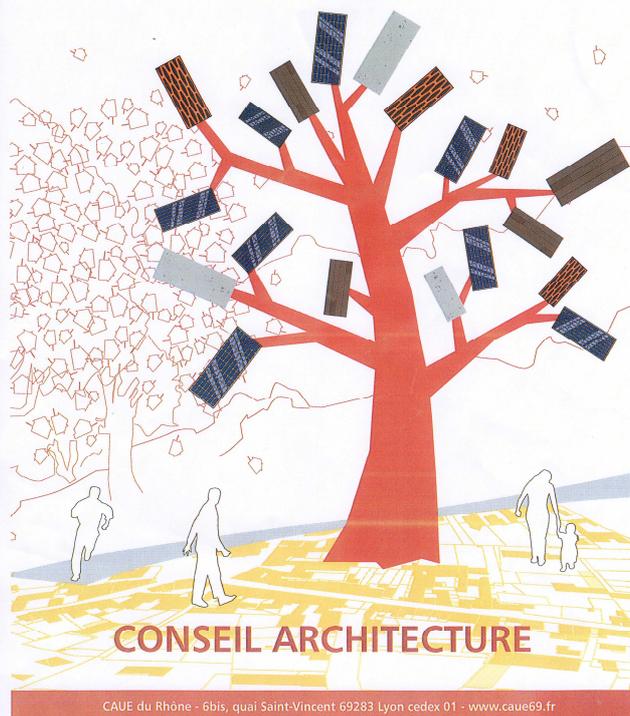
CAUE

le 2^{ème} vendredi après-midi de chaque mois
au siège de la communauté de communes
Chamousset-en-Lyonnais, Bâtiment Agora

Prenez rendez-vous au 04 72 07 44 55

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DU RHÔNE



CAUE du Rhône - 6bis, quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 01 - www.caue69.fr

UN SERVICE ARCHITECTURAL GRATUIT

Point Conseil Architecture du CAUE

Bâtiment AGORA

« Le Pontet »

69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET

(Le 2^{ème} vendredi après-midi de chaque mois)

L'architecte-conseiller du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement du Rhône): Bruno CATELAND, est au service des particuliers qui construisent, agrandissent ou réhabilitent, pour eux-mêmes un ou des bâtiments, sur les communes de Chamousset en Lyonnais, avant le dépôt d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable.

.../...

.../...

L'architecte-conseiller aide gratuitement à préciser les caractéristiques et les orientations d'un projet :

- *l'implantation et l'orientation de la construction* : sur le terrain en fonction du site, de l'environnement urbain ou rural, des règles d'urbanisme, de l'insertion urbaine, architecturale et environnementale...
- *l'adaptation au site* : paysages, pente du terrain naturel, accès, abords et espaces extérieurs, espaces d'intimité, perceptions externes
- *le parti architectural* : volumétries, organisation générale des espaces, relations avec le milieu...
- *les intentions de programme*
- *l'aspect architectural* : volumes, formes, flexibilité, évolutivité, techniques et matériaux, références architecturales, image
- *Les exigences fonctionnelles* : les préoccupations environnementales et énergétiques...

L'architecte-conseiller aide à concevoir un projet de qualité :

Il ne fait pas de plans, mais peut schématiser ou illustrer, par des croquis, les orientations qu'il suggère et les explications qu'il apporte.

Les rendez-vous se prennent par téléphone auprès du CAUE 69 : ☎ 04-72-07-44-55

Il est nécessaire d'apporter lors du rendez-vous, des *documents graphiques et écrits indispensables* :

- plan de situation, plan cadastral, plan topographique au besoin, photos du terrain ou des bâtiments avoisinants, croquis, pièces graphiques et descriptives du projet ainsi que les conditions et règles d'urbanisme applicables (plan de zonage et règlement : voir la mairie)

Les meilleurs moments pour consulter sont :

- avant la demande de permis de construire ou de déclaration préalable
- avant la signature d'un contrat d'architecte ou de construction de maison individuelle

Il est vivement recommandé de consulter l'architecte-conseiller pour les constructions ou extensions, dont la surface de planchers ne dépasse pas 170 m², seuil au-delà duquel un architecte est obligatoire.

~~~~~

**Le CAUE du Rhône** est une association loi 1901, dotée de missions de service public par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

**CAUE du Rhône 6 bis, Quai St Vincent 69283 LYON cedex 01**

# **ELECTIONS MUNICIPALES 2014**



Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h le 23 mars 2014, et si nécessaire, le 30 mars 2014.

Quelque soit la taille de la commune, pour voter, munissez vous de votre carte d'électeur signée et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, ...). Vous avez aussi la possibilité de voter, comme antérieurement, par procuration.

## **Commune de moins de 1000 habitants**

### **Modalités de vote : ce qui change**

#### **1<sup>er</sup> tour :**

- Possibilité de voter pour une liste complète, partielle ou des candidats isolés. Possibilité de panachage (retirer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote). Les suffrages seront, dans tous les cas, décomptés individuellement.
- Un vote ne devra pas comporter plus de 15 noms de candidats déclarés sur l'ensemble d'une ou plusieurs listes.
  - ↪ si la liste comporte + de 15 noms, seuls les 15 premiers auront 1 voix,
  - ↪ si le vote comporte 2 listes totalisant + de 15 noms, le vote sera nul,
  - ↪ une liste incomplète sera valide.
- Contrairement aux dernières élections de 2008, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.
  - ↪ le vote pour un candidat non déclaré sera comptabilisé nul pour ledit candidat, sans remettre en cause le vote pour d'autres candidats déclarés.

#### **2<sup>ème</sup> tour :**

- Les candidats déclarés au 1<sup>er</sup> tour, s'ils ne sont pas élus, seront automatiquement candidats pour le 2<sup>ème</sup> tour.  
De nouveaux candidats au 2<sup>ème</sup> tour est possible, seulement si le nombre de candidats au 1<sup>er</sup> tour est inférieur au nombre de conseillers à élire, soit 15 pour notre commune.

## **Communauté de Communes**

Contrairement aux communes de plus de 1000 habitants, les électeurs n'ont pas à voter les conseillers communautaires.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau : à savoir, pour notre commune, 2 délégués (maire et premier adjoint).



# ETAT CIVIL



## NAISSANCES

Née le 11 janvier 2014

Capucine VERMARE

Fille de Elodie et Ludovic VERMARE  
« La Demi-Lune »

Né le 23 janvier 2014

Thibault RIMAUD

Fils de Jessica et Stéphane RIMAUD  
« Les Filleuls »

Né le 2 février 2014

Noah IMBERT

Fils de Marine et Florent IMBERT  
« La Brigadée »

Née le 9 février 2014

Louna BOUFFIER

Fille de Angélique et Christophe BOUFFIER  
« Rue de Rampôt »



## ASSOCIATIONS

### CLUB DU VILLAGE FLEURI



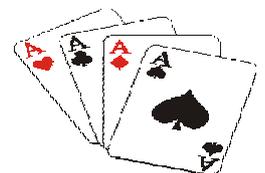
## CONCOURS DE BELOTE

LE MERCREDI 2 AVRIL 2014

à 14 heures  
Salle polyvalente

Toutes les doublettes seront primées

*Casse croûte offert*



**MAISON LES SANS SOUCIS**



## Soirée Dansante

### Tartiflette

SAMEDI 5 AVRIL 2014

à partir de 20h30

Salle polyvalente



Renseignements & Inscriptions : Benoît Blanc  
Baptiste Marjollet

06-71-48-98-49  
06-98-78-13-50

**L'EVEIL**

## Concert à Longessaigne

Samedi 29 mars

20h30

Salle Polyvalente



## L'Eveil et Les P'tits Tracas

invitent

## Timbres et Clés

tambours locaux et fifres roannais

Participation libre à l'entrée

## AVIS AUX MARCHEURS

Tous les mercredis un groupe de personnes organisent une marche de 2 heures environ dans la commune.

Le départ a lieu à 9 heures précises :

- Soit au village
- Soit au hameau de la Demi-Lune.



Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Renseignements :

Arlette VERMARE : 04 74 70 10 35

Paulette MURE : 04 74 70 11 20

LES JOYEUX GALOPINS

# LONGESSAIGNE



**Dimanche 27 avril 2014**

## 23<sup>ème</sup> Randonnée des Clochers

Départ à partir de 8h Salle polyvalente



5 circuits  
8, 13, 18, 23  
et 28 km

Traditionnel saucisson chaud  
pomme de terre  
sur tous les circuits.

Prière d'apporter son verre.

Renseignements : Daniel VERMARE  
**06 08 90 13 75**



**CIRCUITS en V.T.T : DEPART POSSIBLE ( AVANT 8 H 30 )**

# SOIREE DANSANTE DES CLASSES EN 4

**Le samedi 22 mars 2014**

à la salle polyvalente de Longessaigne

**Menu repas :**

**une salade, des lasagnes, fromage et dessert**

**Raphaël Jay sera là  
pour nous faire danser toute la soirée !**

**Prix : 17 € / adulte; 5€ / enfant**

**Inscriptions auprès de :** Pascal Poulard    04.74.70.20.34  
Jessica Rimaud    04.74.70.14.62  
Stéphanie Rousset    04.74.70.20.23

## Classes en 4

La fête des classes en 4 se déroulera le



**Samedi 31 mai 2014**

Un groupe a commencé la préparation de cette journée.

Amis conscrits, dès que possible, nous vous ferons parvenir une invitation.

Ce document détaillera le déroulement de la fête, ainsi que les tarifs.

~~~~~

Conscrits qui avez entre 0 et 100 ans cette année, et que nous aurions omis de contacter, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de :

Pascal POULARD 04.74.70.20.34

Jessica RIMAUD 04.74.70.14.62

Stéphanie ROUSSET 04.74.70.20.23

Nous serons heureux de vous rajouter à notre liste.

A bientôt pour partager cette nouvelle décade.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014

Vendredi 21 mars		Assemblée Générale	Inter-Sociétés
Samedi 22 mars		Soirée repas dansant	Classes en 4
Dimanche 23 mars	10h30	Commémoration	Fnaca - Mairie
Samedi 29 mars		Concert	L'Eveil
~~~~~			
Mercredi 2 avril	14h00	Concours Belote	Club 3e âge
Samedi 5 avril		Soirée Dansante	Maison des jeunes
Dimanche 13 avril		Repas des anciens	Familles Réunies - Mairie
Vendredi 25 avril		Repas choucroute	Fnaca
Dimanche 27 avril		Randonnée pédestre	Joyeux Galopins
~~~~~			
Dimanche 18 mai		Foire Ste Blandine	Mairie - Inter-Sociétés
Dimanche 25 mai		Fête des Mères	Familles Réunies - Mairie
Samedi 31 mai		Fête des classes en 4	Conscrits



OPERATION COMMANDE GROUPEE DE FUEL

Devant le succès des précédentes commandes groupées, qui ont permis des prix attractifs, le syndicat agricole renouvelle cette action à destination de l'ensemble des habitants de Longessaigne.

Pour se faire et pouvoir bénéficier de cette action, il suffira de remplir et de déposer le coupon- réponse ci-dessous dans la boîte aux lettres de :

Mme PONCET Monique
Le Bourg 2, Rue du lavoir
69 770 LONGESSAIGNE

Déposer votre coupon réponse avant le vendredi 21 mars 2014.



Nom :

Prénom :

Adresse précise :

Téléphone :

Nombre de Litres souhaité : FUEL DOMESTIQUE :
G.N.R :

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN :

Récupération des articles le 25 AVRIL 2014 (dernier délai)